



COMMUNIQUÉ

Nous sommes des paramédics

(Montréal, le 21 novembre 2014) Dans la foulée des changements annoncés aux uniformes des paramédics du Québec, La Fraternité des travailleurs et travailleuses du préhospitalier du Québec (FTPQ section locale 592 de la FTQ) demande à l'Office québécois de la langue française (OQLF) de cesser son obstruction face à l'utilisation du terme *paramédic*. Selon les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, il s'agit du dernier obstacle pour que cette dénomination fasse son apparition sur les uniformes des paramédics.

Le terme paramédic est non seulement plus clair, il est utilisé par l'ensemble des intervenants du milieu des soins préhospitaliers d'urgence. Que ce soit dans les CÉGEPs où le programme de soins préhospitaliers d'urgence est enseigné, dans le libellé des protocoles de soins diffusés par le gouvernement du Québec, sur les véhicules ambulanciers ou dans la plupart des médias, le terme *paramédic* fait maintenant parti du paysage linguistique québécois. Contrairement à ce qu'affirme l'OQLF, le terme *paramédical* est beaucoup moins utilisé que le terme *paramédic*. En tentant d'imposer le mot *paramédical* dans l'usage courant, l'OQLF fait preuve d'un acharnement difficile à comprendre.

«Le terme *paramédical* porte à confusion puisqu'il semble être un adjectif plutôt qu'un nom. Prétendre que le mot *paramédical* est utilisé dans l'usage courant relève d'un manque flagrant de connaissance du milieu des soins préhospitaliers d'urgence. Il est grand temps que l'OQLF cesse de tenter d'imposer un mot qui n'est tout simplement pas utilisé» a déclaré Benoît Cowell, président de la FTPQ, avant d'ajouter : «Pour une raison qui nous échappe, l'uniforme des paramédics semble être la dernière et infranchissable frontière à une utilisation par tous et partout du terme *paramédic*.»

La FTPQ est un syndicat majeur dans le domaine du préhospitalier, regroupant près de 1200 paramédics. Nous sommes le seul syndicat indépendant exclusif de paramédics reconnus au Québec par la charte des Syndicats du Québec (Référence, LAUT'JOURNAL, avril 2012)

- 30 -

Source :

David Gagnon
Vice-président
Fraternité des travailleurs et travailleuses du
préhospitalier du Québec (FTPQ-592)
d.gagnon@ftpq-592.ca